



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-29

OBJET : Subvention 2023 versée au Comité des Œuvres Sociales du personnel du PNRM -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr J. MONFORT(Diamant) - Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) - Mr J. THABAR (Gros-Morne) - Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) - Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) - Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) - Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) - Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) - Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) - Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) - Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) - Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAIN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) - Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULIAT (Schoelcher) - Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE - S. NORCA - L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT - M. NADEAU - E. DUFEAL - O. MARIE-REINE - J. ROSE - D. DINAL - J-C. ECANVIL.
→Communes : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) - L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :

- Vu le code des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Budget Primitif 2023 du SM/PNRM adopté en séance du Comité le 05 Avril 2023,
- Vu la demande de subvention du COS/PNRM pour l'exercice 2023 en date du 30 mars 2023,

Considérant que le PNRM a confié au COS/PNRM la gestion des œuvres sociales à l'adresse de ses personnels, sur la base d'une convention annuelle,

Considérant que les personnels concernés sont : les agents titulaires, les agents contractuels, les agents sous contrat ACI du PNRM, et les stagiaires mais uniquement pour les actions réalisées pour le compte du PNRM,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

le Comité syndical,

Article 1

Décide d'accorder une subvention d'un montant de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 €) au Comité des œuvres Sociales du PNRM pour l'année 2023.

Article 2

Dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte du PNRM.

Article 3

Stipule que le COS devra transmettre au Syndicat Mixte ses documents comptables de fin d'exercice 2022 visés par un commissaire aux comptes.

Le COS devra être en outre, en mesure de justifier à tout moment de l'utilisation de la somme versée par le Syndicat Mixte au regard de ses documents comptables.

Article 4

Donne mandat au Président pour signer les actes et engager les opérations nécessaires au versement précité.

Article 5

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023

Le Président,

Félix ISMAÏN



Handwritten signature and date: 05/04/2023